

**EX.CL/118(V)vii**  
**Original : Anglais**

**Rapport sur les activités de la conférence sur la sécurité, la  
stabilité, le développement et la coopération en Afrique  
(CSSDCA) proposée pour devenir les OSCD**

**Rapport sur les activités de la conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA) proposée pour devenir les OSCD**

1. Conformément à son mandat, le programme de la Commission relatif à la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA) au cours de la période considérée était axé sur (a) l'intégration de la participation de la société civile aux affaires de l'Union ; (b) l'élaboration d'un cadre approprié en vue d'entrer en contact avec la diaspora africaine et d'utiliser à bon escient ses contributions pour le développement du continent et (c) l'adaptation du processus de la CSSDCA à la vision et à la mission ainsi qu'au cadre stratégique d'action de la Commission de l'Union africaine.

**Fonctionnement du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC)**

2. Il convient de rappeler que lors de sa 4<sup>ème</sup> session ordinaire tenue à Maputo au Mozambique en juillet 2003, le conseil exécutif a ordonné que le projet de statuts de l'ECOSOCC devrait faire l'objet de consultations plus élargies avec la société civile et être examiné par le Comité des représentants permanents (COREP). La Commission a engagé un processus de consultations nationales et régionales avec les groupes de société civile entre juillet et décembre 2003 et leurs propositions étaient prises en compte dans le projet de statuts de l'ECOSOCC.

3. Par la suite, le projet de statuts a été examiné par le COREP les 11 et 14 juin 2004. Le projet de statuts adopté par le COREP sera soumis au Conseil exécutif et à la Conférence pour examen pendant le Sommet de juillet afin de permettre à l'ECOSOCC d'être opérationnel et de prendre la place qui lui revient avec les principales institutions telles que le Conseil de paix et de sécurité, le Parlement panafricain, etc. La société civile fait partie intégrante de cet effort soutenu. La troisième réunion du PWG qui s'est tenue au Caire en Egypte du 22 au 24 mai 2004 a discuté des stratégies en vue de mobiliser le soutien à cet effet et de définir des modalités de mise en œuvre. L'adoption des statuts de l'ECOSOCC au cours du prochain Sommet de juillet 2004 couronnera cet effort et enverra un signal fort et positif aux organisations de société civile en ce qui concerne l'engagement de l'Union et de ses responsables politiques pour renforcer le partenariat avec la société civile conformément aux dispositions de l'Acte constitutif de l'Union.

**Le Groupe de travail provisoire (PWG) de la société civile de l'UA : ses efforts et ses contributions**

4. Lorsque l'ECOSOCC deviendra opérationnel, il servira d'organe de la société civile pour recueillir et donner des conseils et des points de vue professionnels aux organes exécutifs et aux instruments de l'Union. A cet égard,

il s'appropriera le mandat du PWG qui était désigné comme organe consultatif régulier en juin 2002 par la Conférence générale de la société civile – Union africaine. Par coïncidence, le mandat du PWG est de deux ans et il s'achève le 11 juin 2004.

5. Le PWG a entrepris d'importantes activités pendant sa courte période d'existence. Le Groupe a joué un rôle de pionnier dans la promotion de consultations régulières et de dialogue structuré entre la Commission de l'UA et la société civile. Il a aussi beaucoup contribué au processus de développement des institutions comme le montrait l'élaboration du projet de statuts de l'ECOSOCC et les critères pour accorder le statut d'observateur à l'UA. Il a également fourni un cadre à l'élaboration du programme d'action de la diaspora dans le processus de la CSSDCA qui est maintenant devenu un objectif stratégique de l'Union africaine. Le processus a entraîné l'amendement contenu dans l'article 3(q) qui a reconnu la diaspora comme étant une importante composante de l'Union africaine.

6. Cependant, il y a eu aussi certains problèmes mineurs. Quelques groupes de société civile ont critiqué la nature représentative de la Conférence générale UA/OSC de juin 2002 et les critères de sélection du PWG. Au Forum de la société civile qui s'est tenu à Maurice en juin 2000 avant la réunion des Ministres du Commerce, les organisations de société civile ont critiqué sévèrement le processus par lequel les représentants à la Conférence UA-société civile de juin 2002 étaient choisis par le biais des gouvernements et des ambassades. Selon eux, ces processus savaient les perspectives de recueillir les véritables points de vue de la société civile. Ils ont informé qu'étant donné que les apports des groupes de société civile seraient consultatifs, la valeur ajoutée de ces apports proviendrait de leur authenticité et capacité à ajouter quelque chose qui ne relève pas du gouvernement pour que l'UA, contrairement à l'OUA, sera plus inclusive tel qu'envisagé dans l'Acte constitutif de l'Union. Par ailleurs, étant donné que les apports de l'OSC étaient seulement consultatifs, la nature intergouvernementale de l'UA sera enrichie et ne sera pas menacée d'avoir pris en compte ces opinions.

7. En outre, certains représentants régionaux dans le PWG n'ont pas répondu aux attentes quant à la sensibilisation au niveau régional. Il y a des circonstances atténuantes. Certaines ONG manquent de capacités, d'autres s'auto-absorbent. D'autres encore n'arrivaient pas à élaborer un programme qui établit un lien entre l'objectif continental et les programmes de leurs organisations respectives. Certaines ont réussi à surmonter ces obstacles et à renforcer le programme de partenariat.

8. Il est important de tenir compte de l'expérience du PWG dans le développement de l'ECOSOCC. L'organe doit inspirer la légitimité tout en étant un véritable représentant et être considéré comme tel parmi les groupes de société civile. Les Etats membres doivent être conscients des limites et pouvoirs de l'ECOSOCC. L'ECOSOCC est un organe consultatif dont l'avis peut être pris en compte ou non. Il n'est pas un organe de décision et n'affecte donc pas les pouvoirs et la capacité des Etats membres à prendre des décisions. Les

points de vue de l'ECOSOCC seront communiqués à travers les organes appropriés de la Commission. Il est essentiel que nous prenions en considération ces points de vue pour rendre l'UA inclusive et pour favoriser le partenariat avec la société civile tel que stipulé dans l'Acte constitutif de l'Union. L'alternative est d'encourager les attitudes de confrontation et les forums alternatifs ou paradigmes qui affecteront les activités de l'Organisation. L'Unité de la CSSDCA est maintenant en dialogue permanent avec divers groupes de société civile sur tout le continent ; elle communique des informations sur les activités de l'Union et reçoit aussi des informations des organisations de société civile et des avis consultatifs des groupes de société civile sur les activités de l'UA. Nous avons commencé à mettre en place un partenariat qui raffermir la confiance entre les sociétés civiles et nous devons continuer sur cette voie et le renforcer.

9. Les relations entre les représentants de l'OSC et les organes de l'UA doivent aussi tirer de la réciprocité la force et l'engagement. Les représentants de l'OSC doivent honorer entièrement leurs obligations et prendre une initiative pour mobiliser le soutien et sensibiliser leurs membres sans dépendre de la Commission pour l'appui financier. Enfin, l'expérience du PWG attire l'attention sur la nécessité d'avoir des « dialogues de qualité » entre l'UA et la société civile pour informer et appuyer la structure des relations. Ces dialogues de qualité doivent être placés dans le contexte de l'Acte constitutif, qui reconnaît l'ECOSOCC comme un organe consultatif qui donne des conseils et des avis le cas échéant. Dans ce contexte, les organes exécutifs et les instruments de l'Union doivent accepter leurs obligations et reconnaître l'importance des conseils de l'ECOSOCC.

### **Les relations UA-Société civile en dehors de l'ECOSOCC**

10. La Commission a également la responsabilité de permettre et d'élaborer un cadre d'association et de partenariat en dehors de l'ECOSOCC, qui sera axé sur les relations avec les réseaux, les mesures et les coalitions *ad hoc*, les engagements bilatéraux, etc. Ceci comporte plusieurs avantages et créera un cadre pour les OSC qui ne sont pas membres de l'ECOSOCC pour contribuer directement et de façon significative au programme continental. Ceci évitera aussi le problème organisationnel de la bureaucratie et de la mainmise de la société civile dans la mise en place de l'ECOSOCC. Ceci reconnaîtra également le caractère confus et associatif des organisations de la société civile et fixera les limites de l'ECOSOCC et du Parlement panafricain. Etant donné que le projet de statuts est basé sur des groupes sectoriels qui sont alignés sur les portefeuilles de la Commission, il fournira un cadre qui permettra d'assurer les liens inter-sectoriels.

11. Un groupe de travail sur le renforcement des relations entre la Commission de l'Union africaine et la société civile s'est réuni le 10 mars 2004 pour se pencher sur cette question et il a formulé des recommandations très utiles y compris la nécessité d'élaborer sur l'idée de créer des Commissions nationales et les modalités pour renforcer l'objectif et le caractère des relations UA/OSC.

12. La CSSDCA a également été entièrement associée aux préparatifs de la Conférence africaine des intellectuels en Afrique et de la Diaspora, prévue à Dakar au Sénégal, du 6 au 9 octobre 2004 et a beaucoup contribué au processus de préparation et aux réunions.

### **Le programme « Diaspora »**

13. Conformément à la Décision du Conseil exécutif de Sun City en mai 2003, la première priorité de la Commission a été d'intensifier les contacts avec la Diaspora.

14. La Diaspora africaine a été un partenaire très ardent dans cette entreprise. Par ailleurs, le processus d'intégration et de consultations mené à ce jour montre qu'à part la répartition de la Diaspora entre les diverses régions du monde : Amérique du Nord, Amérique du Sud, Europe, Asie, les régions du Golfe, etc. il y a aussi trois différentes tendances dans le mouvement de la Diaspora. Le premier groupe est la Diaspora africaine continentale composée de la Diaspora africaine sur le continent lui-même. Ce groupe a commencé à s'organiser pour sa participation au processus de l'UA. La principale initiative est venue du Forum de la Diaspora africaine basé au Ghana. Le deuxième groupe est la Diaspora de l'extérieur qui est répartie inégalement entre les différentes régions du monde. La Diaspora de l'extérieur a deux sous-ensembles, à savoir, l'ancienne Diaspora et la Diaspora moderne. L'ancienne Diaspora est les descendants pendant des générations de ceux qui étaient dispersés par le commerce d'esclave. Le deuxième sous-ensemble est surtout des émigrés économiques qui sont relativement récents ou des émigrés de la première génération. Plusieurs tentatives ont également été faites par la Diaspora de l'extérieur pour s'organiser elle-même et se pencher sur les défis majeurs de l'initiative de la Diaspora.

15. Inévitablement, les tensions ont monté en particulier parmi la Diaspora de l'extérieur entre l'ancienne Diaspora et la Diaspora moderne dans la tentative de prendre la direction du mouvement et de nouer un partenariat avec l'U.A. A cet égard, le défi que relève la Commission est d'imposer la cohésion à travers un processus visionnaire et inclusif qui transcende les égos et les ambitions. Dans le cadre du processus, la Commission a convoqué un atelier technique à Trinité et Tobago du 2 au 5 juin 2004 en association avec le réseau de la Diaspora africaine de l'hémisphère ouest (WHADN) qui est basé à Washington. S.E.M. Patrick Monning, Premier Ministre de Trinité et Tobago a prononcé le discours d'ouverture à cette réunion. Le Premier ministre a fait remarquer que la Diaspora africaine est une diaspora mondiale... avec des communautés de peuples africains dispersés aux quatre coins du monde dans les Caraïbes, en Amérique latine, dans l'Atlantique Nord et dans beaucoup d'autres endroits éloignés et vastes. Il s'est félicité de l'initiative de l'Union africaine de renforcer les relations avec la Diaspora et a fait observer : « peu importe qui sommes-nous et où sommes-nous. L'essence de notre capacité humaine à réaliser est meilleure si on la fait ressortir dans un esprit de coopération et d'intégration ». L'atelier a abordé les questions soulevées par la Décision du Conseil exécutif de Sun City en mai 2003 tel que recommandé. Le

résultat sera examiné par la Commission de l'UA afin de présenter un document de stratégie sur la consolidation de l'initiative de la Diaspora à la réunion du Conseil exécutif de février 2005.

16. Le choix du Port d'Espagne à Trinité et Tobago comme lieu de cette réunion n'était pas fortuit. Ce choix était en partie un hommage au grand Sylvester Williams et à la première Conférence panafricaine tenue sous sa direction à Londres en 1900. Le choix a également été fixé par la décision du Conseil exécutif de Sun City qui a souligné la nécessité d'accroître le contact avec la diaspora africaine dans les différentes régions du monde. Les Caraïbes ont l'une des plus grandes concentrations de peuple d'origine africaine en dehors des limites géographiques de l'Union. La décision de tenir l'atelier sur les modalités d'un partenariat effectif avec la Diaspora africaine dans cette région a offert l'occasion d'utiliser un événement pour satisfaire aux deux exigences définies par le Conseil exécutif. Afin de consolider l'objectif de faciliter les contacts, un important programme de sensibilisation pour la Diaspora des Caraïbes a été organisé par le Comité de soutien à l'émancipation de Trinité et Tobago en marge de la réunion. Le programme a posé les bases d'un réseau de la Diaspora des Caraïbes pour travailler avec l'UA sur ses objectifs.

17. Une priorité capitale est de déterminer qui est membre de la Diaspora. Les conclusions de l'atelier à Trinité et Tobago ont fourni une définition pratique que la Commission soumettra sous peu pour examen au Conseil exécutif comme l'a demandé la réunion de Sun City en Afrique du Sud en mai 2003.

18. La Commission a également convoqué un groupe de travail sur la création d'un réseau d'experts immédiatement disponibles issus du continent et l'appel lancé à la Diaspora pour qu'elle résolve les principaux problèmes. La Commission élaborera bientôt des plans de mise en œuvre du programme conformément aux conclusions de la réunion.

### **Transformation institutionnelle**

19. Dans le cadre du processus de définition d'un plan stratégique d'action pour la Commission pour les quatre prochaines années, la Commission a également initié un processus de redéfinition du programme de la CSSDCA afin de se concentrer plus explicitement sur les domaines critiques d'intérêt tels que le programme de la société civile, la Diaspora, la société civile et les forums du secteur privé, les forums religieux, sociaux et professionnels etc. qui sont requis pour promouvoir un sens plus large de citoyenneté africaine. L'objectif principal est de mettre en place une Union africaine axée sur le peuple pour mener les processus d'intégration et de développement en vue de promouvoir la prospérité. Cependant, pour atteindre cet objectif, la capacité institutionnelle du programme doit être renforcée et améliorée. Il sera également utile d'avoir une appellation plus familière qui est clairement alignée sur cette orientation spécifique. La Commission de l'U.A. propose donc le nom OSCD – se concentrant sur les organisations de la société civile et la Diaspora – pour remplacer la CSSDCA.

20. Pour conclure, l'objectif principal du processus de la CSSDCA est d'initier, appuyer et renforcer les dialogues crédibles qui auront un impact considérable sur l'intégration du développement en Afrique. Notre plan d'action quadriennal immédiat (2004 – 2007) est axé sur la création d'un site Internet. Le site ne sera efficace et ne sera axé sur l'objectif que s'il est orienté vers le peuple.

21. La Commission voudrait recommander au Conseil cinq mesures importantes pour appuyer cet objectif comme suit :

- a) La mise sur pied des organisations de société civile dans les Etats pour voir précisément qui est là et qui fait quoi, comment et où. Cette base de données permettra une flexibilité au mandat et à l'objectif pour avoir une interaction décisive avec les acteurs et les partenaires non-étatiques à travers le large spectre des activités de l'Union, à la fois au sein et en dehors de l'ECOSOCC.
- b) L'initiation d'un grand débat politique parmi les responsables politiques africains pour renouveler et revigorer leur engagement à appuyer un programme axé sur le peuple. Ceci impliquera des réunions à huis-clos avec des membres du COREP afin que nous ayons tous une définition commune d'une Union africaine orientée vers le peuple et étudions les stratégies pour sa promotion et sa subsistance.
- c) Une assistance effective et une stratégie de sensibilisation qui créeront un sens de solidarité et favoriseront des « dialogues de qualité » axés sur les résultats et les partenariats efficaces.
- d) Le renforcement de la capacité des ressources humaines de la CSSDCA (OSCD) pour s'acquitter de l'énorme responsabilité de la société civile et des obligations de la Diaspora dans les régions.
- e) L'autorité de reconstituer la CSSDCA comme requis, afin de l'aligner sur son nouveau cadre institutionnel et de changer en conséquence son appellation en OSCD.

2004

Report on the activities of the  
conference on security,  
stability, development and cooperation  
in Africa (Cssidca) proposed to be Cido

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4395>

*Downloaded from African Union Common Repository*